

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, libraires.
Les Abonnements et les Annonces sont
reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départe-
mentale et Etrangère, LAFFITE-BULLIER
et C^o, place de la Bourse, 8, et à l'Agence
Centrale de Publicité des Journaux des Dé-
partements, rue du Bac, 93.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 11 novembre.)

Départs de Saumur pour Nantes.
8 heures » minut. soir, Omnibus.
4 — 35 — — Express.
3 — 50 — — matin, Poste.
9 — 04 — — Omnibus.
Départ de Saumur pour Angers.
1 heure 02 minutes soir, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.
9 heures 50 minut. matin, Express.
11 — 49 — — Omnibus.
5 — 11 — — soir, Omnibus.
9 — 52 — — Poste.
Départs de Saumur pour Tours.
3 heures 02 minut. matin, Omnib.-Mixte.
7 — 52 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50
L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Les renseignements qui se succèdent sur l'affaire du Trent ne laissent presque aucun doute sur les résultats qu'elle doit avoir. Le paquebot sur lequel est arrivé de New-York le général Scott apportait la nouvelle de l'arrestation probable des envoyés du Sud, qui devaient être saisis *morts ou vifs* sous tout pavillon et dans toutes circonstances, d'après un ordre émané du conseil des ministres à Washington.

Tout s'est donc accompli selon les prévisions des passagers, qui annonçaient d'avance un événement dont les conséquences peuvent être si graves.

Quelle sera maintenant l'attitude de la France ?

A notre avis, il est difficile qu'elle puisse rester indifférente devant une violation des droits des gens qui intéresse toutes les nations maritimes.

Nous ne sommes pas éloignés de croire que le gouvernement des Etats du Nord se refusera à reconnaître la justice des réclamations de l'Angleterre; en ce cas, il est permis de prévoir que la guerre sera immédiatement déclarée, et la reconnaissance des Etats du Sud serait son premier acte d'hostilité.

Nous n'avons pas jusqu'à présent dissimulé notre opinion en ce qui touche le conflit américain mais il ne nous appartenait pas de prévoir, de devancer les résolutions du gouvernement de l'Empereur en discutant les raisons de nos préférences. Aujourd'hui nous croyons pouvoir dire que nous ne comprendrions pas comment pourraient se défendre les prétentions du cabinet de Washington ?

On assure que dans un conseil privé, tenu à Londres samedi, il aurait été décidé que si le cabinet du président Lincoln ne répond pas d'une manière favorable à la note qui va lui être remise pour demander l'élargissement immédiat des deux personnes arrêtées à bord du Trent, le départ de Washington de lord Lyons, envoyé

extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. britannique auprès du gouvernement de la république des Etats-Unis d'Amérique, sera suivi de la reconnaissance immédiate de la nouvelle république des Etats du Sud et de l'envoi d'un chargé d'affaires auprès du président Davis.

(La Patrie.)

Le Morning-Post et le Times sont d'avis qu'il y a peu de chances que le gouvernement du président Lincoln désavoue le capitaine du San-Jacinto, qui paraît avoir suivi les instructions du cabinet de Washington, et n'avoir pas agi sous sa propre responsabilité.

Le Times annonce que le prochain steamer portera des instructions à lord Lyons, à l'effet de demander satisfaction, et, pour le cas où cette satisfaction serait refusée, d'exiger ses passeports. — Havas.

Nous apprenons une nouvelle de la plus haute importance. A l'arrivée de la dépêche annonçant l'affaire du Trent, la ville de New-York a été spontanément illuminée, et la population, unie au gouvernement, a fait une manifestation très-énergique dans le sens de la résistance absolue à toute réclamation de l'Angleterre. (Patrie.)

Le Morning-Post annonce que le gouvernement a été informé que le Mexique était prêt à signer une convention par laquelle il accordait à l'Angleterre toutes ses demandes, c'est-à-dire une indemnité pour les outrages faits aux Anglais, la restitution de l'argent volé, etc.

Mais, ajoute le Morning-Post, cette tentative pour séparer l'Angleterre de ses alliés sera vaine. L'Angleterre n'accepte pas la satisfaction offerte. Aussi les flottes anglaise, française et espagnole iront-elles saisir les ports du Mexique. — Havas.

L'événement auquel on s'attendait depuis quelque temps déjà à Varsovie est annoncé aujourd'hui par une dépêche de Saint-Petersbourg. M. Wielopolski a donné sa démission, qui a été acceptée par l'empereur. Le fait peut n'être pas exact. En tout cas, il est vraisemblable, et qu'il

soit arrivé il y a quinze jours ou qu'il doive s'accomplir le mois prochain, le marquis Wielopolski n'en saura pas moins désormais à quoi s'en tenir sur la possibilité de ces transactions, sur le sérieux de cette politique de fusion, dont il désire être l'expression vivante auprès de ses compatriotes, et qu'il a espéré de faire adopter par le czar ou par ses conseillers. L'insuccès de ses efforts, le mépris qu'on a fait de ses idées, le discrédit où lui-même n'a pas tardé à tomber dès qu'il a été à même de présenter à Saint-Petersbourg ses plans d'administration et de gouvernement politique, tout doit lui prouver que le cabinet russe n'a pas changé en ce qui concerne la Pologne, et qu'il s'est fait à cet égard la plus singulière illusion. (La Patrie.)

Varsovie, 27 novembre. — Les séances du conseil d'Etat se poursuivent sans interruption.

Le projet de réorganisation des établissements d'instruction publique approuvé, on a passé à la discussion du règlement qui confère des droits civiques aux israélites.

Les travaux de l'assemblée plénière du conseil porteront ensuite sur l'accensement des paysans et l'examen du budget de 1862.

Malgré les assertions de la Gazette de Breslau, la tranquillité la plus profonde règne à Varsovie et dans les provinces. La sûreté personnelle n'est menacée nulle part, et Pilsudski, administrateur suffragant du diocèse, n'a fait aucune nouvelle publication. — Havas.

On mande des frontières de Pologne, le 30 :

M. le général Luders quitte prochainement Varsovie. Dans les cercles bien informés, on nomme comme successeur probable au poste de lieutenant M. le général Bezak.

M. le comte Wielopolski est en route pour Berlin. — Havas.

Nous apprenons, par un télégramme de Pesth, du 30 novembre, que les nouveaux fonctionnaires de tous les comitats de Hongrie sont déjà nommés. Le cardinal de Gran aura un administrateur à son côté. — Havas.

FEUILLETON

DE BIEN D'AUTRUI.

(Suite et fin.)

X.

Sept ans se sont écoulés.

Césaire Heurtevent a trois fois fait le tour du monde, mérité par sa bonne conduite le grade de quartier-maître, gagné la médaille militaire en Crimée, la croix de la Légion-d'Honneur à l'attaque des forts du Pei-Ho.

Malgré tout cela, il n'ose pas encore, il ne veut pas se permettre la douce joie de revoir son pays natal.

Il n'en est pas bien éloigné, cependant; un heureux hasard vient de le ramener sur la côte normande, à l'endroit même du départ, à Cherbourg.

Certain soir, une lettre lui arrive, une lettre datée de Trouville, une lettre de son vieux Pierre Dufaix.

« Maître Heurtevent, écrivait-il, j'ose croire que vous n'avez pas perdu souvenance d'une chose, à savoir que vous êtes le parrain de ma fille aînée; or, la présente est pour vous aviser que, sous trois jours, Césarine épouse Grain-de-Sel, notre ancien mousse, qui maintenant est un gaillard comme vous et moi. Ça leur porterait malheur, à ces deux enfants, si vous n'étiez pas là. En conséquence de quoi, après-demain, j'irai vous es-

pérer au Havre, dans les eaux de l'escale du vapeur de Cherbourg. Ah! si tu manquais à l'appel, Césaire, ta filleule ne te le pardonnerait pas, et moi, ton vieux Pierre, je dirais que tu n'es pas un ami! »

Emu par cette sommation naïve, maître Heurtevent n'eut qu'un moment d'hésitation, et s'embarqua le lendemain au point du jour sur le Colibri.

Huit heures plus tard, comme le paquebot s'amarrait au quai du Havre, Césaire s'entendit appeler par la voix amie de Pierre Dufaix.

Le vieux matelot se trouvait sur une barque de pêche, dont la grand-voile portait ces deux lettres: T. R. Trouville.

Chose étrange! cette barque rappelait celle que Césaire avait fait jadis construire avec tant d'amour. Coque, mâture, agrès, couleurs, tout était identiquement semblable. On eût dit la Jeanne-Marie elle-même!

Mais la Jeanne-Marie toute neuve encore, toute pimpante et toute virgineale comme il y avait sept ans.

Pour surcroît d'étonnement, l'arrière étant venu à virer du côté du paquebot, Césaire aperçut ce même nom, ce nom sacré, Jeanne-Marie, se dessinant en blanches lettres sur le noir brillant de la poupe.

Aussi, dès que le canot, — son ancien canot, — l'eut conduit à bord, dès que la rude accolade du vieux Pierre lui permit enfin la parole, il s'empressa de demander :

— Mais quelle est donc cette barque ?

— Est-ce que, par hasard, tu ne la reconnais pas ?

— Si fait... Mais non, c'est impossible! Ma Jeanne-Marie, à moi, doit être maintenant une vieille barque...

— Bah! bah! Il en est des fines barques comme des jolies filles: on en voit d'aucunes qui semblent toujours à leur premier printemps!

— Enfin... à qui appartient ce bateau ?

— A toi... pardine ?

— A moi... tu es fou !

— Pas tant que tu le crois, patron. On t'expliquera tout ça demain... demain...

— Mais...

— Mais tu ne vois donc pas ta filleule qui te tend les bras depuis un quart d'heure ?

Effectivement, Césarine avait voulu venir au-devant de son parrain, et dans sa toilette de mariée, s'il vous plaît ?

M. Grain-de-Sel aussi était là, se prélassant dans sa nouvelle veste d'Elboeuf, avec un bouquet à la boutonnière et toutes sortes de rubans longs d'une aune.

On s'embrassa, on se prit les mains pour mieux s'admirer, on s'embrassa de rechef. Il ne fut plus question que des souvenirs du passé, du bonheur présent, des espérances à venir.

Durant ce temps, poussée par un vent des meilleurs, la Jeanne-Marie filait comme une mouette, à tire d'ailes.

On mande de Turin, le 28 novembre :
Les journaux, même ceux de l'opposition, louent le gouvernement d'avoir rappelé le baron de Tecco.

L'Opinion se plaint de ce que cette mesure n'ait pas été adoptée plus tôt.

L'Armonia publie quelques protestations des évêques d'Ombrie et des provinces méridionales contre la circulaire du ministre de la justice.

M. Ratazzi prendra part à la discussion de la question romaine, laissant le fauteuil à M. Tecchio.

A Naples, le brigandage grossit toujours; dans la Basilicate, il paraît que les brigands exécutent un mouvement de concentration pour tenter quelque grand coup. A Avigliano, ont été fusillés un chef de brigands et un médecin; deux Suisses ont été saisis; on a trouvé sur eux des papiers très-importants.

La Monarchia nazionale dément les nouvelles répandues par plusieurs journaux que la police autrichienne aurait saisi une correspondance touchant un plan d'insurrection dans la Hongrie pour le printemps.

La nouvelle donnée par la Gazette de Turin, de l'occupation de Tarente par trois navires sous pavillon anglais, est fautive.

Dans la séance du sénat un sénateur ayant demandé la création de tribunaux militaires exceptionnels dans les provinces napolitaines, le ministre de la guerre répond qu'il ne croit pas cette mesure nécessaire; il ajoute que les nouvelles divulguées sont exagérées et inexacts. Le ministre assure que dans la Basilicate les brigands ne dépassent pas 250; on enverra prochainement à Naples 2.000 carabiniers.

A la chambre des députés de Turin, le 30 novembre, sur la demande de M. Allievi, le baron Ricasoli déclare être prêt à présenter à la chambre les pièces relatives au différend espagnol. M. Mandoi demande le dépôt des pièces relatives à la destitution de M. Tofano. Celui-ci ayant demandé lui-même une enquête, la discussion est renvoyée. M. Massari propose une loi pour assigner une pension viagère de mille francs à chacun des mille de l'expédition de Marsala. — Havas.

Le baron Tecco est arrivé le 29 au soir à Barcelone. Le lendemain, il a reçu des députations nombreuses de démocrates espagnols, italiens et français. Il a exprimé l'espoir que l'Italie triomphera de tous ses ennemis, et que son drapeau flottera à Rome et à Venise. Un cortège immense a conduit le baron Tecco au chemin de fer, aux cris de : Vive l'Italie ! Vive Victor-Emmanuel et vive Garibaldi ! Il est parti pour la France. — Havas.

Rome, 26. Il est inexact que le gouvernement pontifical dispose des fonds de solde du budget de 1862; au contraire, l'émission de 6 millions de consolidés est prochaine.

Les enrôlements et départs de brigands pour les confins napolitains, continuent toujours. — Havas.

New-York, 15. — Les journaux de Charleston du 12 assurent que les fédéraux n'ont pas occupé Beaufort. Les confédérés avaient envoyé des renforts et faisaient des préparatifs pour défendre la ville. Les fédéraux ont occupé l'île de Hilton. L'occupation n'est pas complètement prouvée.

Les habitants de Hilton ont brûlé le coton avant de partir pour Charleston. Le courrier de Charleston assure qu'il existe peu de dépôts de coton près de Beaufort.

Les journaux du Sud disent que le drapeau noir a été arboré à Charleston et Savannah, ce qui indique que les confédérés ne font ni ne demandent aucun quartier. Dix-huit officiers fédéraux, à Richmond, ont été choisis pour être pendus si les fédéraux pendent les corsaires. L'armée fédérale a évacué Springfield, elle est retournée à Saint-Louis.

Le colonel Cochrane a fait un discours à Washington, il insiste pour que les esclaves du Sud soient armés comme leurs maîtres. Le ministre de la guerre présent a assuré qu'il partageait les vues de Cochrane.

Le steamer Jacinto est arrivé à Munroe, ayant à bord les commissaires enlevés, MM. Mason et Slidell. — Havas.

Une correspondance de Cochinchine, du 30 septembre, nous apprend que la situation du pays était satisfaisante; des divisions de canonnières, organisées par l'amiral, parcouraient les nombreux canaux qui sillonnent le pays pour détruire les pirates.

On attendait l'arrivée du contre-amiral Bonard et la cessation des grandes pluies, qui a lieu ordinairement vers le 15 octobre pour attaquer la ville de Bien-Hoa, dont la possession nous est indispensable.

On pensait que cette opération commencerait vers les premiers jours du mois de décembre prochain. Lorsque cette place sera enlevée, on examinera la question de savoir si on doit agir contre la capitale. (La Patrie.)

Le Journal du Havre appelle l'attention des lecteurs sur un rapport de mer qui relate un fait avant beaucoup d'analogie avec l'affaire du Trent. Il s'agit d'une visite faite par la même frégate, San-Jacinto, à bord d'un navire de commerce français, avec cette circonstance bien plus fâcheuse que le steamer américain, en abordant le navire français, lui a occasionné de sérieuses avaries.

Le capitaine Guichon, commandant le brick Jules-et-Marie, était parti de Liverpool, le 14 août, pour la Havane, avec un chargement de houille. Le 3 novembre, vers huit heures du matin, à 20 milles nord environ des îles de Matanzas, le Jules-et-Marie vit le steamer qui, faisant route sur le brick français, lui tira un coup de canon sans arborer son pavillon. Le brick hissa son pavillon français; le steamer continua néanmoins sa route, et, malgré les manœuvres du brick pour l'éviter, l'abordage eut lieu, le steamer démantelant le brick, lui déchirant ses voiles, brisant sa muraille de devant, etc.

Le capitaine Guichon se rendit aussitôt à bord de la frégate, pour demander secours au commandant, qui défendit à ses hommes de dire le nom de son bâtiment au Français. Cependant il envoya sur le Jules-et-Marie son charpentier, qui, bientôt de retour, dit que le français ne faisait pas beaucoup d'eau. Voyant que le commandant américain faisait des difficultés pour porter secours

au brick, le capitaine Guichon lui signifia énergiquement qu'il allait rester à bord de la frégate, tant que celle-ci ne le remorquerait pas en lieu sûr.

En présence de cette attitude, ajoute le Journal du Havre, le commandant envoya un canot à bord du français, et fit frapper une remorque, consentant enfin à conduire le Jules-et-Marie jusqu'à la Havane. C'est dans ce trajet que le capitaine Guichon apprit le nom du San-Jacinto.

Le 4 novembre, à 12 ou 15 milles de la Havane, la frégate largua la remorque, en dépit de toutes les protestations du capitaine Guichon, qui voulait être conduit jusqu'à l'entrée du port, et l'américain abandonna le brick à la merci d'un courant qui le dressait à la côte. Heureusement, une saute de vent a permis au brick d'atteindre le port sans autre accident.

Aussitôt arrivé, le capitaine Guichon a déposé au consulat de France son rapport et sa protestation contre les procédés dont il a été l'objet de la part du San-Jacinto.

Le Constitutionnel annonce que le projet du sénatus-consulte qui doit être soumis aux délibérations du sénat, dans sa session extraordinaire du 2 décembre, a été adopté vendredi par le conseil d'Etat, à l'unanimité des conseillers présents, sur le rapport de M. Vuitry, président de la section des finances.

FAITS DIVERS.

La compagnie des agents de change près la Bourse de Paris, a adressé à l'Empereur la lettre suivante :

« Sire,
Le décret qui supprime la perception d'un droit d'entrée à la Bourse est un véritable bienfait pour le crédit de la France.

« La compagnie des agents de change de Paris n'est que l'interprète du sentiment public en venant offrir à Votre Majesté l'expressoin de sa reconnaissance.

« Cette mesure libérale, l'une des conséquences du nouveau programme financier que l'Empereur a si noblement adopté dans sa lettre du 12 novembre à son ministre d'Etat, sera, nous en sommes sûrs, le prélude d'une grande période nouvelle d'activité et de richesse pour la France.

« En dix ans de règne, Votre Majesté a su pacifier les esprits, relever le crédit public et inscrire de nouvelles victoires sur notre drapeau. Il n'appartenait qu'au génie de l'Empereur d'accomplir cette tâche si difficile, de donner en même temps satisfaction à l'amour du pays pour la gloire et à ses intérêts légitimes.

« Nous avons, Sire, naguère applaudi avec la France entière à votre grandeur dans la guerre; elle applaudira avec nous à votre grandeur dans la paix.

« Permettez-nous d'élever un monument de notre reconnaissance, en plaçant la statue de Votre Majesté dans l'enceinte du palais de la Bourse.

« Le guerrier aura sur nos voies publiques ses colonnes triomphales. La statue du prince pacificateur dans le palais de la Bourse protégera ces immenses négociations qui fécondent le travail

Bientôt Césaire distingua la verte côte villervillaise; bientôt l'élegante plage, les longues jetées en bois et le joyeux quai de Trouville!

C'était son pays, son berceau! C'était son enfance et sa jeunesse!

Les larmes lui vinrent.

Mais on ne le laissa guère s'attendrir: il commençait à se faire tard, déjà M. le maire devait attendre!

De même on s'empressa vers l'église, de même encore vers le repas.

C'était dans cette même salle, où, sept années auparavant, Césaire avait si lugubrement présidé le banquet du baptême de sa barque.

Il se montra franchement joyeux cette fois; sa conscience était sans remords.

Je crois même que, les émotions du retour aidant, peut-être aussi l'entrain des convives, peut-être encore une certaine préméditation toute particulièrement malicieuse de son vieux Dufay, je crois que maître Heurtevent s'enivra.

Mais ce n'était plus la sombre et hargneuse ivresse d'il y a sept ans: c'était une bonne et riieuse grisurie couleur de rose.

— Ah ça! demanda-t-il au moment de la retraite, où vas-tu me coucher, mon ami Pierrot?

— Eh! parblen... chez toi!

— Chez moi! mais je n'ai plus de chez moi, mon pauvre vieux.

— Bah! bah! Qui sait? Viens toujours...

Pierre Dufay le prit par un bras, Grain-de-Sel par l'autre, et tous deux le reconduisirent, en remontant un chemin qu'il connaissait bien, jusqu'à certaine maisonnette qui n'était autre que la sienne.

Oui... sa maisonnette d'autrefois, celle que, si souvent, il avait regrettée!

Non-seulement elle était encore debout, mais rajeunie, renouvelée, coquette et charmante ainsi que la barque.

— Jésus, mon Dieu! s'écria Césaire, dont le visage épanoui resplendissait de joie; Jésus, mon Dieu!... est-ce que je dors les yeux ouverts!...

— Figurez-vous ça, patron, et bonne nuit... bonne nuit! ricanèrent pour toute réponse ses deux amis, qui le firent entrer dans la maison, et, bon gré mal gré, le portèrent tout vêtu sur la couchette.

Puis, refermant derrière eux la porte, ils s'éloignèrent avec empressement, surtout Grain-de-Sel: madame l'attendait.

Resté seul et sans lumière, maître Heurtevent accepta philosophiquement cette situation de conte de fées. Il

s'étendit plus à l'aise, il ferma les yeux.

— Ces fous ont, ma foi! raison, pensait-il, ne nous réveillons pas!

Quelques minutes plus tard, il était réellement endormi.

Endormi d'un doux et bon sommeil, tout plein de songes caressants, dans lesquels repassa plus d'une fois l'image bien-aimée de sa mère souriante.

Au réveil, il regarda longuement autour de lui, il se frotta les yeux, il en vint à se dire:

— Ah ça! est-ce que le repas d'hier était celui du baptême de ma barque? Est-ce que tout ce qui m'est arrivé depuis n'était qu'un rêve?... Est-ce que j'ai toujours mes vingt-cinq ans?...

Hélas! non. En remettant sa veste d'uniforme, il y retrouva les deux galons d'or, la médaille et la croix... preuves irrécusables qu'il avait vieilli!

Et cependant, c'était bien sa maison... sa maison telle qu'il l'avait vendue, telle qu'il l'avait quittée depuis sept ans et plus!

Rien ne semblait changé... Tout était à la même place. Il parcourut lentement l'étage supérieur, et redescendit de même dans la salle basse; il toucha, il reconnaît les moindres objets meublants, tout jusqu'à la branche de buis bénit... qui ne datait évidemment que des

des peuples et proclament la sagesse des souverains.

» Nous sommes, Sire, avec le plus profond respect, de Votre Majesté les très-humbles, très-obéissants et très-fidèles sujets,
» Les agents de change près la Bourse de Paris. »
L'Empereur a daigné répondre la lettre qui suit :

Compiègne, 29 novembre 1861.
» Messieurs, les termes par lesquels vous appréciez mes efforts pour le bien de la France et pour le progrès du crédit, comme l'intention de me donner une preuve publique de votre reconnaissance, ne pouvaient que me toucher profondément; mais n'est-ce pas en exagérer le témoignage que de vouloir, à l'occasion d'une simple mesure, m'élever une statue dans l'enceinte même du palais de la Bourse? Quelle flatterie que soit la proposition, permettez-moi de n'y pas souscrire. Je trouve plus naturel de vous offrir mon portrait pour le placer dans la salle de vos séances, et je vous prie de l'accepter. Il vous rappellera combien m'a été précieuse la manifestation de vos sentiments.
» Recevez, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

» NAPOLEON. »

— Nous apprenons, par une dépêche particulière, que M. le général comte de Goyon est arrivé à Rome le 30 novembre.
Le général de Goyon était accompagné de M. le général d'Hugues, appelé au commandement de la 1^{re} division d'infanterie.

Pour faits divers : P. GODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

SÉNAT.

Compte-rendu de la séance du lundi 2 décembre 1861.

Présidence de S. Exc. M. le 1^{er} président TROPLONG.

Conformément au décret de S. M. l'Empereur, en date du 15 novembre dernier, le Sénat se réunit en séance générale.

M. le baron de LACROSSE, secrétaire, donne lecture du décret impérial qui convoque le Sénat.

M. LE PRÉSIDENT : S. Exc. M. Baroche a la parole.
S. Exc. M. BAROCHÉ, ministre, président du Conseil d'Etat : J'ai l'honneur de déposer sur le bureau du Sénat un projet de sénatus-consulte portant modification des articles 4 et 12 du sénatus-consulte du 25 décembre 1852. Voici le texte de ce projet :

» Article 1^{er}. Le budget des dépenses est présenté au Corps-Législatif avec ses divisions en sections, chapitres et articles.
» Le budget de chaque ministère est voté par sections, conformément à la nomenclature annexée au présent sénatus-consulte.
» La répartition par chapitres des crédits accordés pour chaque ministère est réglée par décret de l'Empereur rendu en Conseil d'Etat.
» Des décrets spéciaux rendus dans la même forme peuvent autoriser des virements d'un chapitre à un autre dans le budget de chaque ministère.

» Art. 2. Il ne pourra être accordé de crédits supplémentaires ou de crédits extraordinaires qu'en vertu d'une loi.

» Il n'est point dérogé aux dispositions des lois existantes en ce qui concerne les dépenses d'exercices clos restant à payer, les dépenses des départements, des communes et des services locaux et les fonds de concours pour dépenses d'intérêt public.

» Art. 3. Les articles 4 et 12 du Sénatus-consulte du 25 décembre 1852 sont modifiés en ce qu'ils ont de contraire au présent Sénatus-consulte.

Suit la nomenclature dont il est parlé à l'article 1^{er}.

Le projet de Sénatus-consulte est accompagné d'un exposé des motifs. Le Sénat entend-il que je lui en donne lecture?

Plusieurs membres. Non! non! (Reclamations sur divers bancs.)

M. HUBERT-DELSLE : J'insiste pour la lecture. Plusieurs de mes collègues et moi nous pensons que les circonstances dans lesquelles le projet de Sénatus-consulte nous est présenté sont assez importantes, que le sujet est assez grave pour que nous entendions la lecture de l'exposé de motifs à l'appui.

S. Ex. le maréchal comte BARAGUEY-D'HILLIERS. Le Sénat jugera sans doute inutile d'entendre la lecture d'un document qui sera imprimé et que nous pourrions lire avec réflexion. (Adhésion.)

M. LE PRÉSIDENT. Je vais consulter le Sénat. Le Sénat décide que l'exposé de motifs ne sera pas lu.

M. LE PRÉSIDENT. L'exposé de motifs sera imprimé et distribué, ainsi que le projet de Sénatus-consulte. Le Sénat sera convoqué ultérieurement dans ses bureaux pour nommer une commission de dix membres chargée de présenter un rapport sur le projet de Sénatus-consulte.

La séance est levée à trois heures. — Havas.

Turin, 2 décembre. — Le général Garibaldi est arrivé à l'improvise à Turin. On assure qu'il assistera à la séance des députés. Le bruit court qu'une démonstration populaire est projetée. La ville est parfaitement tranquille.

Le Times croit que le capitaine du *San-Jacinto* a agi sous sa propre responsabilité; néanmoins, selon le Times, il y a très-peu d'espoir que la demande de satisfaction soit accueillie par le cabinet de Washington. — Havas.

Une dépêche des Etats-Unis nous annonce qu'en apprenant l'affaire du *Trent* on avait ouvert à New-York une souscription pour offrir une épée d'honneur au capitaine de vaisseau Wilks, commandant de la frégate à vapeur américaine *San-Jacinto*, une paire de pistolets d'honneur à chacun des officiers de l'état-major, et une hache d'honneur à chacun des matelots de la frégate. L'enthousiasme était si grand dans la ville, que pendant la première journée la souscription a dépassé, dit-on, le chiffre énorme de 50,000 dollars. (La Patrie.)

M. MÉRIGOT, chirurgien-dentiste à Angers, rue Milton, 7, sera à Saumur, hôtel de Londres, le 5, le 6 et le 7 décembre. (577)

TAXE DU PAIN du 1^{er} Décembre.

Première qualité. 25 c. » m.
Les cinq hectogrammes.
Seconde qualité. 22 c. 50 m.
Les cinq hectogrammes.
Troisième qualité. 20 c. » m.
Les cinq hectogrammes.

NOTA. — Cette taxe ne s'applique qu'à la commune de Saumur et ne concerne en rien les autres communes de l'arrondissement, dont les Maires restent complètement libres de taxer, comme bon leur semble, le prix du pain, dans leur circonscription municipale, d'après les bases particulières fournies par leur localité.

TAXE DE LA VIANDE.

Par arrêté du Maire de Saumur, du 1^{er} décembre 1861, le prix du kilogramme de viande 1^{re} qualité, est fixé comme il suit :

Bœuf. 1 fr. 15 c.
Veau. 1 40
Mouton. 1 55

Marché de Saumur du 30 Novembre.

Froment (hec. de 77 k.) 50 49	Huile de lin	52 —
2 ^e qualité, de 73 k.	Paille hors barrière	65 70
Seigle	Foin id.	80 26
Orge	Luzeerne (les 750 k.)	62 25
Avoine (entrée)	Graine de trèfle	43 —
Fèves	— de luzerne	50 —
Pois blancs	— de colza	29 —
— rouges	— de lin	29 —
Cite jaune (30 kil)	Amandes en coques	—
Harle de noix ordin.	(1 hectolitre)	—
— de chenevis	— cassées (50 k)	—

COURS DES VINS (1).

BLANCS.

Coteaux de Saumur 1861	1 ^{re} qualité	220 à 240
Id.	2 ^e id.	150 à 180
Ordin., environs de Saumur, 1861,	1 ^{re} id.	100 à "
Id.	2 ^e id.	90 à "
Saint-Leger et environs 1861	1 ^{re} id.	100 à "
Id.	2 ^e id.	90 à "
Le Puy N.-Dame et environs, 1861,	1 ^{re} id.	100 à "
Id.	2 ^e id.	90 à "
La Vienne, 1861		60 à 70

ROUGES.

Souzay et environs 1861		120 à 160
Chaupigny, 1861	1 ^{re} qualité	230 à "
Id.	2 ^e id.	200 à "
Varrains, 1860		63 à "
Id. 1861		150 à "
Bourgueil, 1861	1 ^{re} qualité	130 à "
Id.	2 ^e id.	140 à "
Id. 1860	1 ^{re} id.	70 à "
Id.	2 ^e id.	60 à "
Restigny 1861		150 à "
Chinon, 1860	1 ^{re} qualité	63 à "
Id.	2 ^e id.	60 à "
Id. 1861	1 ^{re} id.	130 à "
Id.	2 ^e id.	120 à "

(1) Prix du commerce.

BOURSE DU 30 NOVEMBRE.

5 p. 0/0 hausse 35 cent. — Fermé à 69 40.
4 1/2 p. 0/0 baisse 30 cent. — Fermé à 95 25.

BOURSE DU 2 DÉCEMBRE.

5 p. 0/0 baisse 10 cent. — Fermé à 69 50
4 1/2 p. 0/0 hausse 10 cent. — Fermé à 95 55.

P. GODET, propriétaire-gérant.

derniers Rameaux.

De plus en plus confondu, de plus en plus songeur, Césaire se laissa tomber sur un siège et s'accouda sur le bahut.

Alors, seulement, il remarqua que l'un des tiroirs de ce bahut était entr'ouvert, et qu'il en ressortait à demi quelques papiers.

Il les déploya machinalement; il les lut.

C'étaient les factures de la reconstruction de la *Jeanne-Marie*... factures acquittées seulement de la veille; c'était l'acte de rachat de la maison... rachat effectué il y avait au plus trois mois.

Et tout était en son nom, rien qu'à son nom!

Au moment même où il se creusait l'esprit pour deviner le mot de cette énigme, on frappa.

— Entrez! fit-il du même ton que lorsque jadis était entré l'huissier Bridot.

Cette fois encore, c'était lui.

Un peu plus grisonnant, un peu plus voûté, un peu plus vieillard peut-être... mais toujours aussi vif, aussi guilleret, aussi malicieusement bonhomme que par le passé.

A son bras s'appuyait une jeune femme, admirablement belle.

Ai-je besoin de la nommer?

C'était M^{lle} Isaac Boërmann, c'était Noëmi Meyer!

— Ah! je comprends... murmura Césaire, ébloui, charmé.

— Oui, maître Heurtevent... dit-elle, oui, à l'heure de sa mort, mon beau-père m'a tout appris, mais à moi seule. Se cachant même de son fils, il m'a remis la somme qu'il se repentait d'avoir autrefois exigée, acceptée. Il m'a laissé mission de la restituer au bienfaiteur inconnu, à l'ami généreux qui s'était appauvri, exilé, pour que je fusse heureuse!

— Mademoiselle... madame... balbutia le pêcheur; qui déjà fléchissait le genou.

— Ce n'est pas à vous de remercier, reprit vivement la jeune femme. Et, d'ailleurs, je n'ai nul mérite en ceci; c'est M. Boërmann qui avait ordonné tout, c'est M. Bridot qui a tout fait.

— Eh! eh! se récria gaiement l'alerte vieillard. Eh! eh! ça n'était pas du plus facile, ma toute belle! Vous-même, vous lui aviez jadis donné l'exemple de la fierté, de l'obstination... Il n'eût jamais voulu reprendre son argent. Mais la barque à laquelle il avait donné le nom de sa mère; mais la maison où fut son berceau... c'est bien autre chose, n'est-ce pas, Césaire!... Aussi tu me refuseras pas... ça lui ferait trop de peine!

Le pêcheur regarda la fille de Samuel Meyer, et répondit :

— J'accepte.

— Merci! fit-elle, merci... mais adieu! Mon mari ignore même que je vous connais... Nous ne devons plus nous revoir.

— Adieu donc! murmura douloureusement le pêcheur. Adieu, madame.

Elle lui tendit la main, qu'à peine il osa serrer dans la sienne.

— Quant à nous, disait Bridot, nous n'en resterons pas là, maître Heurtevent. Je suis votre ami, je le serai toujours et m'en honore. Au revoir donc, Césaire au revoir!

La jeune femme prit de nouveau le bras du vieillard, et tous deux ils sortirent.

Debout sur le seuil de sa maison, Césaire regarda s'éloigner Noëmi, et quand elle eut disparu... disparu pour toujours :

— Comme je l'aimais! murmura-t-il en essuyant une larme. Oh! comme je l'aime encore! Mais, j'avais failli... C'est là mon châtiement... Le Ciel est juste!

CH. DESLYS.

Villerville, octobre 1859.

FIN.

CHOC.

Etude de M^e E. LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

LES IMMEUBLES

Ci-après désignés,

Dépendant de la succession de M. BOILESVE, de Saint-Cyr-en-Bourg.
Commune de Saint-Cyr-en-Bourg.

Nos d'ordre.	Sections.	Nos du plan.	CANTONS.	NATURE.	CONTENANCES.
1 ^o	C				H. A. C.
2 ^o	A	944		terre et vigne	1 17 70
3 ^o		1523			» 99 »
4 ^o		1322		vigne	2 7 »
5 ^o	B	804		d ^o	» 16 90
6 ^o		1192		d ^o	» 89 »
7 ^o		1232		d ^o	» 6 50
8 ^o		1238		d ^o	» 2 60
9 ^o		1244		d ^o	» 7 20
10 ^o		1249		d ^o	» 16 60
11 ^o		1250		d ^o	» 12 80
12 ^o	C	52		d ^o	» 49 »
					1 55 »
TOTAL DES CONTENANCES					7 79 30

S'adresser, pour traiter, audit M^e E. LEROUX.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE GATELLIER.

Un jugement rendu par le tribunal de commerce de Saumur, le 30 novembre courant, déclare le sieur Isidore Gattelier, négociant, demeurant à Saumur, rue Beaurepaire, en état de faillite ouverte, nommé M. Léon Besson, juge commissaire de la faillite, et M. Kerneis, comptable, demeurant à Saumur, syndic provisoire de la même faillite.

Le greffier du tribunal,
TH. BUSSON.

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIERE

Le jeudi 5 décembre 1861, à midi, et jours suivants, s'il y a lieu, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri PLÉ, commissaire-priseur, chez M^e BECCOUR, professeur de piano à Saumur, rue d'Orléans, maison de M. Lechat (hôtel de France), numéro 99, à la vente publique aux enchères de son mobilier.

Il sera vendu :

Lits, bonnes couvertures et matelas, couvertures, rideaux, édredons, tables, guéridons, commodes, secrétaires, très-belles pendules, canapés, fauteuils, chaises garnies, glaces, un très-bon piano, cheminée prussienne, porcelaine, batterie de cuisine et autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Etude de M^e MEFFRAY, notaire à Beaufort.

A CEDER DE SUITE

Une ÉTUDE D'HUISSIER, à la résidence de Beaufort-en-Vallée. S'adresser audit M^e MEFFRAY.

A VENDRE OU A LOUER MAISON

Située rue du Temple, 19,

Entièrement mise à neuf, fraîchement décorée, parquetée. Appartements nombreux et de disposition commode; cabinet de toilette avec lieux à l'anglaise. Porte cochère, cour, écurie, Pompe élévatoire, etc. S'adresser à M. le colonel RUAULT, y demeurant, ou à M^e LAUMONIER, notaire. (536)

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre.
En mairie de Saumur, le

A LOUER

Présentement ou pour la Saint-Jean prochaine,

LE 1^{er} ET LE 2^e ÉTAGE d'une maison, récemment construite, située à l'angle des rues Beaurepaire et d'Orléans, avec balcon régissant sur les deux rues.

Les appartements du premier étage, disposés pour salons ou magasins, pourraient recevoir des modifications dans leur distribution, si le locataire le désirait.

S'adresser à M. RICHARD père, sur les Ponts. (110)

A LOUER DE SUITE MAISON

Avec Écurie et Remise, Située rue des Forges, n^o 10, S'adresser à M^e LEROUX, notaire.

A CEDER DE SUITE UNE PETITE AUBERGE

TRÈS-BIEN ACHALANDÉE, Située dans un des bons quartiers de Saumur. S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Ecurie à deux chevaux, Remise et Grenier.

S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué, rue Cendrière, 8. (584)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine, MAISON

Place des Récollets, n^o 7. S'adresser à M. TERRIEN, charpentier. (572)

SERVICE RÉGULIER

DE PAQUEBOTS A VAPEUR

En correspondance avec le Chemin de fer d'Orléans.

1^o Entre LONDRES, St-NAZAIRE et LA ROCHELLE, direct. Départs de Londres les 5 et 18. Retour de St-Nazaire, via La Rochelle, les 11 et 24 de chaque mois.

2^o Entre LIVERPOOL, St-NAZAIRE et LA ROCHELLE, direct; prenant marchandises pour Dublin, Belfast, Cork, Glasgow, Bristol, etc. Départs de Liverpool les 1^{er} et 15. Retour de St-Nazaire, via La Rochelle, les 6 et 21 de chaque mois.

Les départs de La Rochelle ont lieu deux jours seulement après celui de St-Nazaire. — Transit spécial pour toutes les parties du monde.

S'adresser, pour rapports généraux, à MM. GAMBELL et LE BOUTILLIER, directeurs-armateurs. à LIVERPOOL.

Et pour frets et passages : à LONDRES.

A MM. ROBERT HURRELL à LONDRES.

AD. MOREAU et LE RAY fils, agents spéciaux des armateurs à NANTES.

ALPH. LANGUET, consignataire à St-NAZAIRE.

BONNEMORT et BECKER, consignataires. à LA ROCHELLE.

Et dans toutes les gares du chemin de fer d'Orléans. (475)

HYGIÈNE DE LA TOILETTE

VINAIGRE ANGLAIS

AROMATIQUE ET BALSAMIQUE

Adopté et recommandé par le Conseil de salubrité de Londres

IMPORTATION PRÉPARÉE ET PERFECTIONNÉE PAR CHALMIN, PARFUMIER

Le VINAIGRE ANGLAIS possède une odeur douce et suave; il est tonique, rafraîchissant et hygiénique; il blanchit et assouplit la peau, lui donne ce velouté et cette fraîcheur que toutes nos dames envient; fait disparaître les rides et les taches de rousseur, et dissipe le feu causé par l'action du rasoir. Enfin, il est antiseptique, ce qui le rend indispensable aux personnes qui fréquentent les bals, les théâtres, etc., en un mot tous les endroits où l'on respire un air vicié. Cette dernière propriété, que possède le VINAIGRE ANGLAIS, d'être un préservatif contre le méphitisme de l'air et des vapeurs, l'a fait adopter et recommander par le Conseil d'hygiène de Londres.

Fabrique à Rouen, rue de l'Hôpital, 39, 40, 41, 43 et 45. — Maison à Paris, rue d'Enghien, 24. — EXPORTATION

PRIX EN FRANCE: 1 FR. 50, 3 FR. ET 5 FR. LE FLACON

Dépôts chez tous les Coiffeurs, Parfumeurs et Merciers de France et de l'Étranger

A SAUMUR, chez MM. Balzeau et Pissot, coiffeurs-parfumeurs; à BEAUGÉ, M. Chaussepied, coiffeur-parfumeur.

Saumur, P. GODET, imprimeur.

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Paraissant à Paris tous les samedis.

Un numéro est envoyé gratis sur demande affranchie.

52 numéros par an, du format de l'ILLUSTRATION, avec de NOMBREUSES GRAVURES dans le texte.

Première édition, avec plus de 2,000 gravures sur bois, représentant au moins 50 gravures de toilettes avec leur description, et tout ce que la mode offre de plus nouveau en lingerie, coiffures, sujets de travaux à l'aiguille, au crochet, etc., et enfin en dessins de tapisseries tirés de Berlin et exécutés dans cette ville même pour plus d'exactitude. — Des nouvelles littéraires, contes, romans, accompagnés d'illustrations. — Des morceaux de musique, des rébus, charades et énigmes; enfin, de 12 à 15 grande feuilles détachées, donnant au moins 50 patrons, de grandeur naturelle, de robes, manteaux, vestes-zouaves, bonnets, fichus, lingerie, dessins de broderies de tous genres. — Prix (franco): Trois mois, 3 fr. 50. — Six mois, 7 fr. — L'année, 14 fr.

Deuxième édition. — Elle contient les mêmes éléments que la première, plus 12 gravures de mode coloriées à l'aquarelle, 1 par mois. — Prix (franco): Trois mois, 4 fr. 25. — Six mois, 8 fr. 50. — L'année, 17 fr.

Troisième édition. — Elle se compose des mêmes éléments que la première, mais elle donne en plus de 25 gravures de mode coloriées à l'aquarelle, une tous les quinze jours. — Prix (franco): Trois mois, 5 fr. — Six mois, 10 fr. — L'année, 20 fr.

Quatrième édition. — (Edition de luxe). — Elle contient les mêmes éléments que la première, mais chaque semaine, avec le journal, les abonnés de cette édition reçoivent une grande gravure coloriée à l'aquarelle, soit, par an, 52 gravures coloriées, avec la description de chaque gravure dans le corps du journal. — Prix (franco): Trois mois, 7 fr. — Six mois, 13 fr. 50. — L'année, 25 fr.

Le prix des abonnements doit être envoyé, en un mandat sur la poste, à l'ordre de MM. FIRMIN DIDOT, FRÈRES, FILS ET C^{ie}. (Les abonnements partent du 1^{er} de chaque mois.)

Rédaction, Administration et Abonnements, 56, rue Jacob, à Paris.

ON S'ABONNE ÉGALEMENT CHEZ TOUTS LES LIBRAIRES DE LA FRANCE ET DE L'ÉTRANGER. Tout souscripteur à l'année prochaine (1862), ne serait-ce que pour un trimestre, aura droit à un exemplaire complet de l'année 1861 (numéros parus et restant à paraître), au prix de 10 fr. pour la première édition, de 12 fr. pour la deuxième, de 15 fr. pour la troisième et de 20 fr. pour la quatrième. Cette faveur est réservée aux mille premiers souscripteurs. (390)

Certifié par l'imprimeur soussigné,